

JANVIER, PÉRIODE DE SOLDES, LA SNCF AURAIT-ELLE BRADÉ SON ACTION SOCIALE ?

Fin 2012, la direction de la Sécurité Sociale a fait part à l'Entreprise de sa volonté de reprendre la gestion des prestations familiales. Les conséquences de cette décision impactent fortement les Agences Familiales et l'Action Sociale de la SNCF dans toute sa dimension.

Le budget de l'Action Sociale (1,275% de la Masse Salariale Imposable) permettant la mise en place des axes familles, maladie, vieillesse et entreprise risque d'être amputé d'une manière significative. Une brèche est ouverte dans laquelle certains ne manqueront pas de s'engouffrer. Tous les scénarios sont possibles.

- Dans ce contexte que va-t-il advenir des personnels des agences famille et de l'action sociale ?
- Comment l'Entreprise compte t'elle gérer son action sociale de demain ?
- Le département d'action sociale a-t-il réfléchi sur des pistes de travail ?
- Quelle offre sera dispensée aux agents ?
- Quel est le calendrier prévu pour le transfert des PF ?

Qu'attend donc le département d'action sociale pour communiquer en direction des professionnels et des agents à l'instar de ce qui a été fait pour les agences famille ?

Ce silence assourdissant démontrerait-il que la braderie de l'action sociale serait déjà organisée ?

L'UNSA exige que le Département se mobilise face à la hauteur des enjeux.

Paris, le 31 janvier 2013





**Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires Sociales
et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 - PARIS 07 SP**

Paris, le 28 janvier 2013

Objet : Reprise par la CNAF des Prestations Familiales servies par la SNCF

Madame la Ministre,

La Direction de la Sécurité Sociale a décidé de reprendre la gestion des Prestations Familiales que la SNCF sert par délégation à son personnel.

Cette volonté de transfert annoncée le 24 octobre 2012 a été confirmée en ce début d'année, sans pour autant préciser la date à laquelle cette disposition serait réalisée.

Le régime spécial de la SNCF, par le biais des articles du Code de la Sécurité Sociale L221.1 et L223.1, doit offrir à ses ressortissants une Action Sociale pour les branches maladie, vieillesse et famille. Acter une décision de transfert de gestion des Prestations Familiales vers les Caisses Allocations Familiales condamnerait le fondement juridique de l'Action Sociale de la SNCF.

Le financement de l'Action Sociale, reposant sur une contribution de l'Entreprise de 1,275% sur la Masse Salariale Imposable, serait entièrement remis en cause.

Les cheminots sont très attachés à leur Action Sociale qui est atypique et joue un rôle immensément social aussi bien sur les aspects famille, maladie, vieillesse que sur le périmètre d'intervention dans l'Entreprise.

Le fait de retirer à l'Entreprise la gestion des Prestations Familiales bousculerait la construction et l'équilibre financiers actuels de l'Action Sociale de la SNCF.

En outre, la mise en place des Agences Familiales en 2005 a permis le développement et la professionnalisation des agents qui offrent un service de très grande qualité aux cheminots

Ce sont 1000 travailleurs sociaux qui œuvrent au titre de l'Action Sociale et 100 gestionnaires dans le périmètre des Agences Familiales.

Au-delà des impacts directs sur les personnels concernés, ce sont potentiellement tous les cheminots de la SNCF qui seraient touchés par une telle évolution.

Notre Fédération a, dès l'annonce de cette volonté de transfert, largement communiqué sur les conséquences d'une telle décision. L'impact serait sans commune mesure pour la SNCF et son personnel. La volonté affichée des Pouvoirs Publics inquiète les cheminots et est vécue comme une véritable punition.

La Fédération UNSA-Cheminots vous demande, Madame la Ministre, de reconsidérer la décision de transfert des Prestations Familiales. A l'heure où l'avenir du système ferroviaire est en discussion, il serait inopportun de précipiter une décision qui provoquerait de l'incompréhension et pourrait générer des tensions sociales d'une certaine ampleur.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général,

Marc BAUCHER